



Une consultation médicale préalable à toute activité physique et sportive est indispensable pour détecter d'éventuelles contre-indications à la pratique.

Prélude demande de consulter un médecin avant toute activité physique, et de lui faire établir un certificat de non contre-indication à la pratique d'activité physique, à fournir lors de l'inscription et à renouveler chaque année.

Proposition de document à faire compléter par le médecin

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE
D'ACTIVITE PHYSIQUE**

Je soussigné(e) : Docteur en médecine,
certifie avoir examiné, Nom : Prénom :,
né(e) le et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe clinique apparent
contre indiquant la pratique d'une activité physique et de gymnastique préventive.

Fait à, le

Signature et cachet du médecin :

